



POLICE MUNICIPALE

Police Municipale
4, Av. Alexandre de
Lavergne
MERVILLE
FRANCEVILLE
PLAGE
(14 810)
☎ 02 31 24 21 83
06 08 06 63 24

RAPPORT DE CONSTATATION POSE ET AFFICHAGE RÉGLEMENTAIRE ENQUÊTE PUBLIQUE

Nous, David PINOIT, Brigadier-chef principal de Police Municipale, exerçant ses fonctions, Agent de Police Judiciaire adjoint, agréé et assermenté en service au Poste de Police Municipale de Merville-Franceville Plage.

---Vu les articles 21, 21/2°, 21-1, 21-2 du Code de Procédure Pénale.
---Vu l'article L 2212.1 à L 2212.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.
---Vu l'article L 130.5, L 325.1, L 325.2, L 417.1, R 417-10, R130.2 et R325.12 et suivants du code de la route.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

Ce jour, le jeudi 10 avril de l'an deux mille vingt-cinq, à 14h00.

En exécution de l'arrêté municipal n° 2025-036 en date du 28 mars 2025, portant sur l'organisation de l'affichage réglementaire dans le cadre de l'enquête publique relative à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

De service, avons procédé à la pose de six panneaux et à la constatation de l'affichage des avis d'enquête publique et d'en dresser le présent rapport de constatation.

Panneau n°1 :

Panneau d'affichage officiel de la mairie, situé 1 avenue Alexandre de Lavergne. France Services.



Panneau n°2 :

- Emplacement : Mairie de Merville-Franceville Plage, 4 avenue Alexandre de Lavergne.



Panneau n°3 :

- Emplacement : Sur les lieux de la parcelle, D223 Route D'Escanneville au niveau du chemin forestier.



Panneau n°4 :

- Emplacement : Poste de Secours 1, parking de la Plage Boulevard Wattier.



POLICE MUNICIPALE

Panneau n°5 :

- Emplacement : Poste de Secours N°3 situé derrière le Bâtiment du Kite Surf, sur le chemin pédestre, Boulevard Wattier.



Panneau n°6 :

- Emplacement : Panneau d'affichage officiel de la mairie, situé au niveau du Cimetière Communal, avenue Alexandre de Lavergne.



Avons pris six clichés photographiques illustrant la pose de chaque panneau d'affichage, que nous joignons au présent rapport.

Précisons que conformément à l'article R.123-11 du Code de l'environnement, cet affichage a été réalisé quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique, étant prévue du lundi 28 avril au 28 mai inclus.

Le service de la police municipale assurera une vérification régulière de l'état de l'affichage pendant toute la durée de l'enquête publique et procédera, le cas échéant, au remplacement des affiches détériorées.

À 15 heures et 30 minutes, l'opération d'affichage étant terminée, quittons les lieux et regagnons notre poste pour la rédaction du présent rapport.

Attestons que l'affichage réglementaire de l'avis d'enquête publique relative à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme a été dûment réalisé conformément aux dispositions légales en vigueur.

Rapport fait et clos ce jour, pour être transmis aux destinataires suivants :

- Monsieur le Maire
- Madame le/la Directrice Générale des Services
- Monsieur le Commissaire Enquêteur de la Commission d'Enquête
- Archives du service

Fait à Merville-Franceville Plage, le 10 avril 2025.

Le Brigadier-Chef principal PINOIT David,

Agent de police judiciaire adjoint,

